



N°19
07/10/2025



Animateur filière

Clarisse BANNERY
ACPEL
clarisse.bannery@acpel.fr

Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :

Benoît VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@cmds.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Maraîchage

Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/AA »



Edition **Nord Nouvelle-Aquitaine**

Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

• Météo

Les deux dernières semaines ont été marquées par des températures minimales fraîches et un temps plutôt sec. Les prévisions annoncent au cours des prochains jours une augmentation des températures.

• Carotte et céleri-rave

- Mouche de la carotte : un individu a été capturé la semaine dernière en culture de céleri-rave dans la vallée de l'Arnoult. Aucune nouvelle capture en culture de carotte.
- Septoriose du céleri : le modèle annonce un risque généralisé à tous les secteurs.

• Alliacées

- Teigne : les captures continuent sur un site en particulier. En Charente-Maritime, les dégâts sont très importants.
- Mouche mineuse : de plus en plus de piqures de nutrition sont observées sur ciboulettes sur un site dans les Deux-Sèvres.

• Sur différents autres légumes

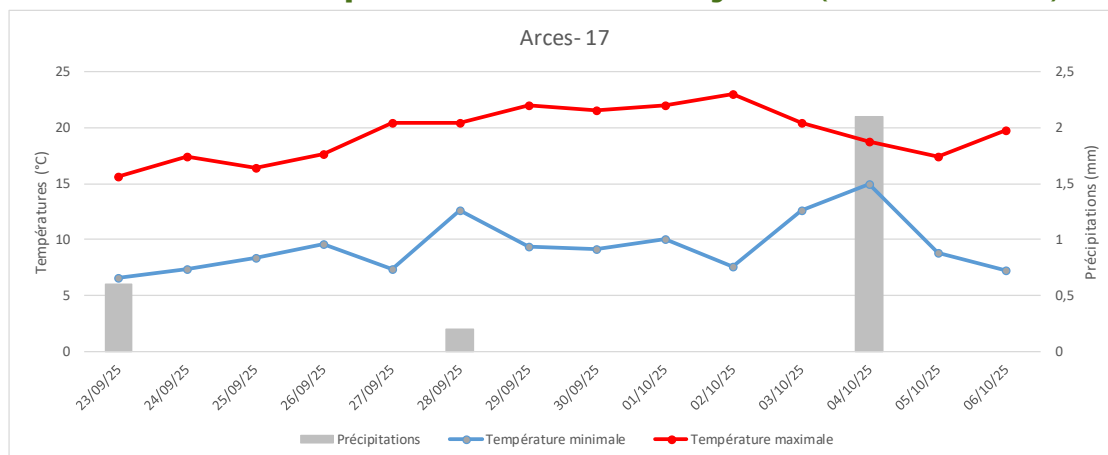
- Piéride du chou : des chenilles provoquent de nombreux dégâts.
- Punaies : des individus de plusieurs espèces (*Halyomorpha halis* et *Nezara viridula*) ont été observées sur aubergines, poivrons, choux sous serres et en plein champ.

Notes nationales et informations

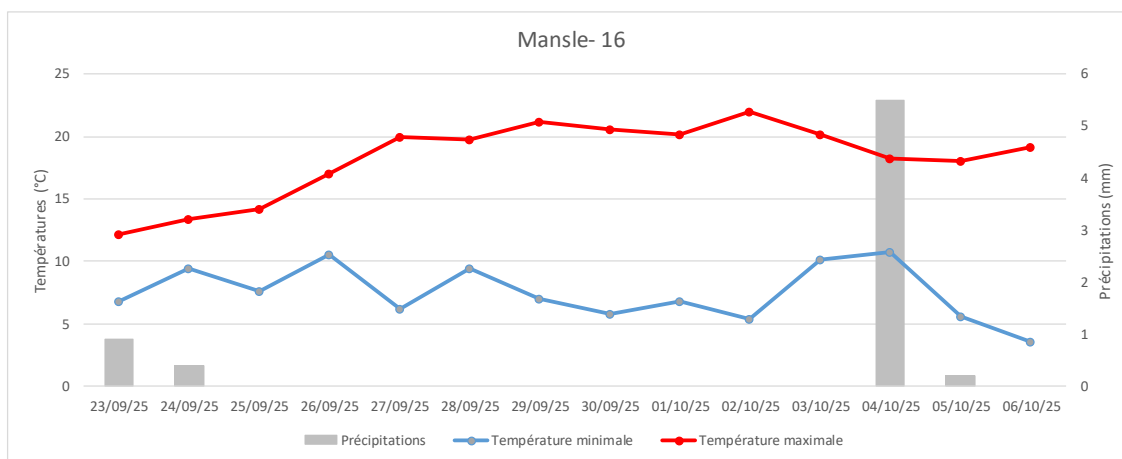
- La « [dernière mise à jour](#) » de la liste biocontrôle.
- Lien vers les [notes nationales biodiversité](#)

Situation générale maraîchage

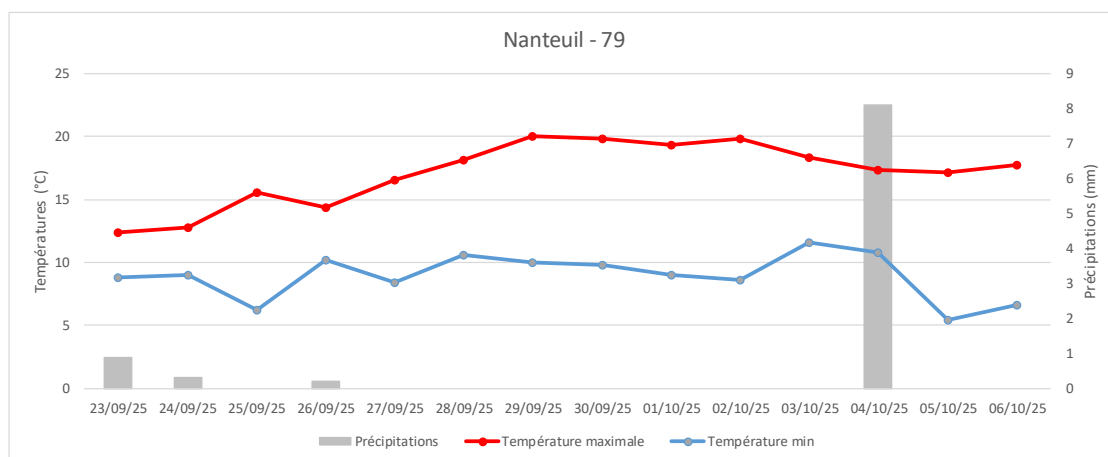
- Les conditions climatiques de ces derniers jours (source : Weenat)



Cumul précipitations : 2,9 mm - Température minimale : 6,6 °C - Température maximale : 23 °C



Cumul précipitations : 7 mm - Température minimale : 3,6 °C - Température maximale : 22 °C



Cumul précipitations : 9,5 mm - Température minimale : 5,4 °C - Température maximale : 20 °C

Suite à un épisode froid avec des maximales limitées autour des 15°C, les températures ont depuis augmenté pour atteindre des niveaux proches des 20°C. Les températures minimales restent parfois fraîches (3,6°C pour Mansle).

Malgré un épisode pluvieux le 4 octobre, ces deux dernières semaines demeurent globalement sèches. Les prévisions annoncent une nouvelle hausse des températures accompagnée d'une absence de précipitations.

Carotte et céleri-rave

• Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

La situation au niveau du réseau

En culture de carotte, les piégeages réalisés n'indiquent pas de mouche capturée.

En culture de céleri-rave, un individu a été piégé la semaine dernière dans la vallée de l'Arnoult. Le relevé réalisé cette semaine permettra d'évaluer si le seuil de risque a été dépassé pour cette culture.

Pour rappel, le seuil de nuisibilité est différent pour les deux cultures, la carotte étant plus sensible aux attaques de ce ravageur. Le seuil de risque de la carotte est fixé à 0,1 mouche/piège/jour ce qui équivaut à 3,5 mouches par semaine pour 5 pièges. Celui du céleri-rave est de 0,2 mouche/piège/jour, ce qui équivaut à 7 mouches par semaine pour 5 pièges.

Évaluation du risque : avec 0 et 1 individu capturés en cultures de carotte et céleri-rave, le seuil de risque n'est pas atteint.

Mesures alternatives et prophylactiques :

- La pose de filet de protection (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piégeages (pièges chromatiques).
- Favoriser la biodiversité fonctionnelle car il ne faut pas sous-estimer l'importance de la régulation naturelle par les auxiliaires.

• Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)

Les données météo des secteurs de Saintes (17), de Dercé (86) et de Mansle (16) sont utilisées pour les calculs du modèle de prévision des risques Septoriose céleri DGAL/Ctifl SEPTOcel (sur Inoki®). Pour des plantations à partir du 1^{er} avril, les données des cycles du champignon au 7 octobre sont :

Site station	Nombre de cycles	Dates théoriques des prochaines sorties de taches
Saintes (17)	6	Pour le cycle 6 : les 10, 11 et 23 octobre
Mansle (16)	4	Pour le cycle 4 : les 9 et 10 octobre
	5	Pour le cycle 5 : le 22 octobre
Dercé (86)	6	Pour le cycle 6 : les 10 et 23 octobre

Les sorties de taches des 1^{ers} et 2^{ème} cycle (et 3^{ème} cycle pour les variétés peu sensibles) sont peu à risque.

NB : ce modèle calcule sur les bases de données climatiques débutant le 1er avril (date de plantation retenue), de plus il ne peut pas prendre en compte les irrigations pratiquées à la parcelle. Ainsi, pour des plantations très précoces et/ou dans le cas d'irrigations répétées le risque réel peut être supérieur à la prévision du modèle.

Evaluation du risque : le modèle annonce un risque pour tous les secteurs. Le risque d'extension (inoculum disponible pour le cycle suivant) ne sera véritablement présent que quelques jours avant les dates de sorties de taches calculées par le modèle.

Mesures alternatives et prophylactiques :

- Bien aérer le feuillage.
- Privilégier un arrosage le matin.
- Utiliser des variétés moins sensibles à la maladie.

Alliacées

• Teigne (*Acrolepiopsis assectella*)

La surveillance de cet insecte par capture (capsule de phéromone spécifique sur plaque engluée) est essentielle car les dégâts potentiels sont importants, notamment en maraîchage AB.

La situation au niveau du réseau

Des dégâts significatifs sont observés sur poireaux, atteignant parfois 80 % de plants perforés sur certains secteurs.

Les retours de piégeage des dernières semaines indiquent :

- Charente-Maritime : un site n'a capturé aucun individu au cours des deux dernières semaines alors qu'un autre en a capturé 15 puis 6.
- Deux-Sèvres : un site indique 0 individu piégé au cours des deux semaines passées.

Évaluation du risque : le risque est bien présent, notamment en Charente-Maritime où des individus sont encore piégés et où les dégâts sont très importants sur certains sites.

Remarque :

Pour rappel, l'activité de vol et l'apparition des dégâts sont décalées de 2 à 4 semaines. Les dégâts par lacération du feuillage apparaissent après développement de la chenille dans le cœur du poireau.

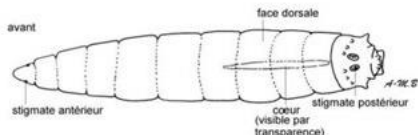
Savoir différencier les larves de teigne et de mouche mineuse

Les confusions entre les larves de mouche mineuse et les larves de teigne sont fréquentes. Les problématiques liées à ces deux ravageurs sont différentes en termes de risque et de gestion de ce risque. Ainsi, il est important de pouvoir différencier les deux types de larves lors des observations en culture d'alliacées.

Larve de mineuse :

Les mineuses sont des diptères, ainsi leurs larves sont dépourvues de pattes.

Le corps est souvent étroit à l'avant et élargi à l'arrière. La détermination se fait à partir des stigmates.



La larve de la mineuse du poireau est jaune pâle (6 mm au dernier stade)



Photo B. VOELTZEL (CDA17)

Photo ACPEL

Il n'est pas aisé d'apercevoir les stigmates sans un fort grossissement.

Larve de teigne :

Les teignes sont des lépidoptères et à ce titre on retrouve dans les larves les caractéristiques de la chenille.



La larve de teigne est jaune et mesure jusqu'à 14mm.



Photo S. SICAIRE (CDA16)

Photo ACPEL

Avec une loupe, des segments abdominaux sont visibles et selon les stades, on peut apercevoir des ponctuations noires sur chaque segment. La tête est bien visible, ainsi que ses mandibules.

• Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)

Pour cette production, en raison des dégâts potentiels, ce parasite est suivi avec la mise en place d'un réseau de suivi sur ciboulettes. Les piqûres de nutrition observées sont spécifiques et donnent une indication sur la période d'activité de l'adulte.

La situation au niveau du réseau

Les observations sont variables en fonction des secteurs. Au cours des deux dernières semaines, trois sites en Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres n'ont repéré aucune piqûre de nutrition sur ciboulettes. En revanche, dans ce dernier département, un autre site qui avait déjà observé des piqûres au cours des précédents bulletins voit le nombre de pieds de ciboulettes touchés augmenter avec 4 îlots sur 6 présentant des piqûres. Cependant, seuls 1 à 2 brins par pied sont en moyenne touchés.

Rappel de la biologie du ravageur

- Tout d'abord, la mouche repère les plantes intéressantes pour la réalisation de son cycle.
- Les femelles pondent ensuite au niveau des feuilles. Après éclosion des œufs, les larves descendent progressivement dans le fût.
- Les dégâts apparaissent au moment de la récolte avec observation de galeries caractéristiques et de larves et de pupes.

Évaluation du risque : le risque est à évaluer en fonction des secteurs. Certaines zones sont encore épargnées alors que d'autres présentent un risque plus important avec l'observation de piqûres de nutrition sur ciboulettes.

Mesures alternatives et prophylactiques :

- Poser des filets.
- Détruire les débris végétaux infestés et les résidus de culture.

Sur différents autres légumes

• Piéride du chou (*Pieris brassicae*)

De nombreux dégâts sont observés sur choux. Les dommages peuvent être importants avec de nombreuses perforations sur feuilles.



Dégâts occasionnés sur feuilles par la piéride du chou (Crédit photo : Benoît VOELTZEL – CA 17)

Évaluation du risque : avec l'observation de dégâts sur feuilles de choux, le risque est présent.

Mesures alternatives et prophylactiques:

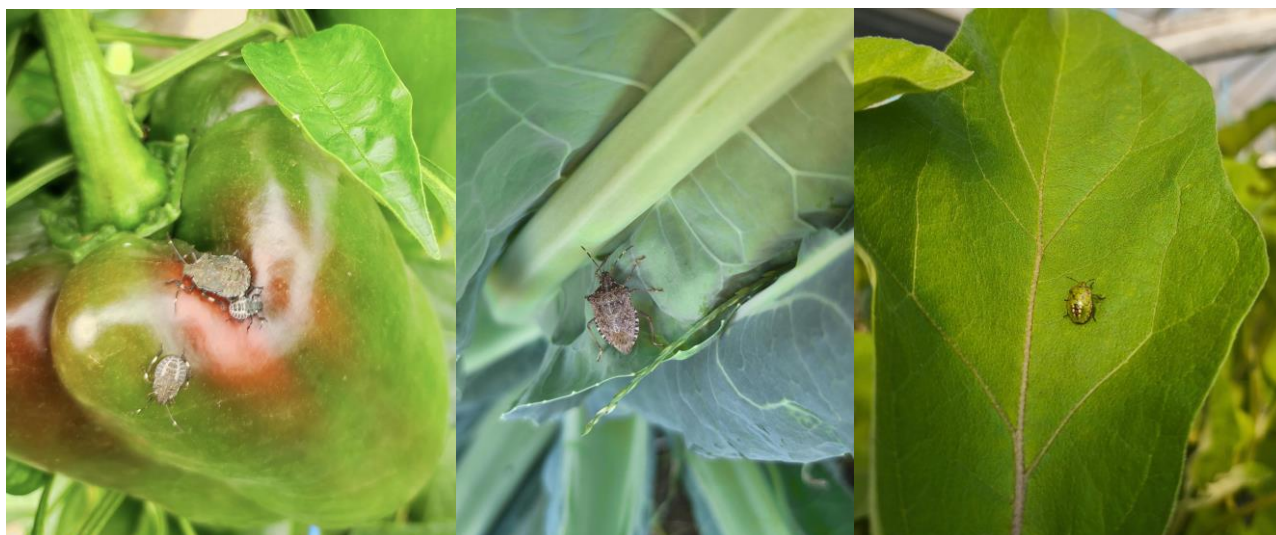
La pose de filets anti-insectes est une stratégie efficace pour les ravageurs des crucifères.

• Punaïses

Des punaises sont fréquemment observées. Parmi les espèces repérées, la punaise diabolique *Halyomorpha halis* est présente sur plusieurs cultures légumières : aubergines et poivrons sous serres mais également en plein champ sur choux.

En Charente-Maritime, le piège ciblant la punaise diabolique n'a capturé aucun individu.

Des individus de l'espèce *Nezara viridula* sont aussi bien présents sous serres sur aubergines et poivrons.



Punaises de l'espèce *Halyomorpha halis* sur poivrons et choux – Punaises de l'espèce *Nezara viridula* sur feuilles d'aubergines (Crédit photos : Benoît VOELTZEL – CA 17)

Mesures alternatives et prophylactiques :

- Produire les plants dans un abri insect-proof.
- Protéger les ouvertures des serres par des filets insect-proof pour empêcher toute pénétration d'insectes.
- Contrôler la qualité sanitaire des plants avant et pendant leur introduction dans l'abri.
- Favoriser les ennemis naturels.
- Utiliser des auxiliaires.

Plus d'informations sur la comparaison de *Halyomorpha halis* avec différentes espèces de punaises : [ICI](#) (Ephytia).

Notes nationales et informations

- Liste des produits de biocontrôle actualisée : « [Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle](#) »
- Notes nationales Biodiversité : [ICI](#)



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CIA 17-79, CDA 86, producteurs en AB (Bio Nouvelle-Aquitaine) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".